708 (2026-2027) — N° 3

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

18 NOVEMBRE 2026

PROJET DE DÉCRET

portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021 *

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

4e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **708** (2026-2027) – Nos 1 et 2

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

PROJET DE DÉCRET

portant assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021

Article 1er

L'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021, sortira son plein et entier effet.

Art. 2

Les modifications des annexes de l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, fait à Bruxelles le 15 novembre 2021, décidées conformément à l'article 27, §3, de l'Accord, sortiront leur plein et entier effet.